



Lucien Lazare

Lucien Lazare

Un Juste parmi les Justes

Ancien résistant au sein des Eclaireurs Israélites de France, il a pu grâce à l'aide de Justes, échapper à la déportation et sauver lui-même des groupes d'enfants.

Il fait de cette reconnaissance envers les Justes un combat et devient membre de la Commission pour la désignation des Justes des Nations à Yad Vashem, Jérusalem. Il est l'auteur d'un Dictionnaire des Justes de France.

Membre des EI-Compagnie Marc Haguenau

- Né en 1924 à Metz, **Lucien Lazare** fait ses études à Lyon. Il devient en 1941, membre des **Eclaireurs Israélites de France (EIF)**. Recruté par Frédéric Hammel (Chameau), il entre dans la branche clandestine du mouvement, la Sixième. Il s'occupe de faux papiers et convoie de petits groupes d'enfants vers des "planques" pour les mettre à l'abri de la déportation.
- En mai 1944, il est muté au maquis de la Montagne Noire, fait partie de la compagnie **Marc-Haguenau** (cf. document sur les figures de la résistance juive), combat sous les ordres d'Adrien Gensburger et participe à la libération de Castres.

Les Justes

- Après une carrière en tant que Directeur du lycée René Cassin à Jérusalem de 1968 à 1983, Lucien Lazare devient membre de la Commission pour la désignation **des Justes des Nations à Yad Vashem, Jérusalem.**
- Il publie en 2003, un **Dictionnaire des Justes de France**, préfacé par Jacques Chirac qui recense les faits et gestes des Justes. Le livre compte plus de 1 200 notices, certaines accompagnées de portraits et constitue un précieux outil de travail pour les chercheurs. Il montre aussi que des Français ordinaires ont su ne pas se laisser aveugler par la haine et les préjugés, et qu'il était possible avec de la volonté d'aider des hommes, des femmes et des enfants persécutés.

Yad Vashem France

- Le rôle du **Département des Justes**, créé en également en **1963 en France** est de constituer les dossiers de ces Justes en réunissant les témoignages écrits et certifiés de deux personnes juives sauvées. Ces témoignages doivent mettre en évidence que la personne pour laquelle le dossier est constitué a risqué sa vie et qu'elle a agi de façon désintéressée.
- Le dossier est adressé à **YAD VASHEM Jérusalem** où il est examiné par une commission composée de personnalités et de représentants des organisations de résistants et de rescapés de la Shoah, présidée par un juge de la Cour Suprême.

